

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1405 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1405

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 novembre 1963

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro
30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

L'ex adjudant-chef Hassan Hersi, mle 757, de la Milice de la C.F.S., licencié pour raison de santé, le 31 octobre 1963, pour maladie imputable au service, bénéficiant d'une allocation viagère annuelle de 108.000 F.D., peut prétendre à une pension d'invalidité temporaire de 100 % à compter du 1er novembre 1963.